



Vallée de la Biourière (Identifiant national : 910030261)

(ZNIEFF Continentale de type 1)

(Identifiant régional : 48014035)

La citation de référence de cette fiche doit se faire comme suite : Conservatoire des Sites Lozèriens, - 910030261, Vallée de la Biourière. - INPN, SPN-MNHN Paris, 7P. <https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/910030261.pdf>

Région en charge de la zone : Languedoc-Roussillon

Rédacteur(s) : Conservatoire des Sites Lozèriens

Centroïde calculé : 665817°-1952029°

Dates de validation régionale et nationale

Date de premier avis CSRPN : 30/01/2009

Date actuelle d'avis CSRPN : 30/01/2009

Date de première diffusion INPN : 01/01/1900

Date de dernière diffusion INPN : 06/04/2011

1. DESCRIPTION	2
2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE	3
3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE	3
4. FACTEUR INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE	3
5. BILAN DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS	4
6. HABITATS	4
7. ESPECES	6
8. LIENS ESPECES ET HABITATS	7
9. SOURCES	7

1. DESCRIPTION

1.1 Localisation administrative

- Département : Lozère
- Commune : Chirac (INSEE : 48049)
- Commune : Saint-Laurent-de-Muret (INSEE : 48165)
- Commune : Salces (INSEE : 48187)

1.2 Superficie

1338,56 hectares

1.3 Altitude

Minimale (mètre):

Maximale (mètre):

1.4 Liaisons écologiques avec d'autres ZNIEFF

- Id nat. : [910030640](#) - Plateau de l'Aubrac lozérien (Type 2) (Id reg. : 48010000)

1.5 Commentaire général

La ZNIEFF « Vallée de la Biourière » est située en Lozère, en bordure du plateau de l'Aubrac à l'ouest de Marvejols.

Elle est constituée par la vallée du ruisseau de la Biourière, un affluent de la Colagne, entre la montagne de Bonnetombe et l'autoroute A75. Elle est orientée est-ouest et occupe une superficie de 1337 hectares. Les pentes de la vallée sont peu marquées et l'altitude varie entre 940 et 1245 mètres.

1.6 Compléments descriptifs

1.6.1 Mesures de protection

Non renseigné

Commentaire sur les mesures de protection

aucun commentaire

1.6.2 Activités humaines

Non renseigné

Commentaire sur les activités humaines

aucun commentaire

1.6.3 Géomorphologie

Non renseigné

Commentaire sur la géomorphologie

aucun commentaire

1.6.4 Statut de propriété

Non renseigné

Commentaire sur le statut de propriété

aucun commentaire

2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE

Patrimoniaux

Fonctionnels

Complémentaires

- Faunistique
- Reptiles
- Mammifères

Commentaire sur les intérêts

aucun commentaire

3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE

- Répartition des espèces (faune, flore)
- Répartition et agencement des habitats

Commentaire sur les critères de délimitation de la zone

Le périmètre de la ZNIEFF est essentiellement marqué par des éléments anthropiques : pistes forestières, chemins et limites de parcelles.

A l'ouest néanmoins, entre le Truc des Ressenades et la Biourière au niveau du hameau de la Blatte, il s'appuie sur des lisières forestières (boisements/zones humides ouvertes).

4. FACTEURS INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE

Commentaire sur les facteurs

La conservation des granges est à promouvoir car elles peuvent être très fréquentées par les nombreuses espèces de chauves-souris présentes.

Le pâturage est important dans le secteur mais semble plutôt avoir un impact positif sur les zones humides ;

il doit être favorisé sur le reste du périmètre afin de conserver la mosaïque de milieux ouverts et de boisements. L'utilisation de vermifuges très rémanents pour le traitement anti-parasitaire du bétail pourrait réduire les disponibilités alimentaires pour certaines espèces.

Un début de colonisation par la fougère aigle et le prunellier a pu être noté au sein des zones humides et doit

être surveillé afin d'éviter toute dégradation de l'habitat de tourbière et de ne pas diminuer les capacités d'accueil de la faune (lié au risque de fermeture).

La gestion forestière devrait privilégier la régénération naturelle des essences caducifoliées adaptées aux stations, la conservation des essences minoritaires (Peuplier tremble, Chêne pubescent) ainsi que le maintien des arbres creux et/ou fissurés, qu'ils soient vivants, sénescents ou morts, s'ils ne présentent pas de dangers pour le public. Des coupes rases devraient être programmées dans les peuplements monospécifiques de résineux sur le pourtour des zones humides afin d'améliorer l'alimentation en eau de ces dernières. L'état de conservation de certaines tourbières a en effet notablement été affecté par ces plantations anciennes.

5. BILANS DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS

5.1 Espèces

Nulle	Faible	Moyen	Bon
<ul style="list-style-type: none"> - Algues - Amphibiens - Autre Faunes - Bryophytes - Lichens - Oiseaux - Phanérogames - Poissons - Ptéridophytes - Mollusques - Crustacés - Arachnides - Myriapodes - Odonates - Orthoptères - Lépidoptères - Coléoptères - Diptères - Hyménoptères - Autres ordres d'Hexapodes - Hémiptères - Ascomycètes - Basidiomycètes - Autres Fonges 	<ul style="list-style-type: none"> - Mammifères 	<ul style="list-style-type: none"> - Reptiles 	

5.2 Habitats

6. HABITATS

6.1 Habitats déterminants

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	51.1131 <i>Buttes à buissons de Callune prostrée</i>				

6.2 Habitats autres

Non renseigné

6.3 Habitats périphériques

Non renseigné

6.4 Commentaire sur les habitats

aucun commentaire

7. ESPECES

7.1 Espèces déterminantes

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Mammifères	60457	<i>Nyctalus lasiopterus</i> (Schreber, 1780)	Grande Noctule	Reproduction indéterminée	Informateur : ALEPE				2005
Reptiles	79278	<i>Zootoca vivipara</i> (Lichtenstein, 1823)	Lézard vivipare	Reproduction indéterminée	Informateur : Brousseau, CDSL				2006

7.2 Espèces autres

Non renseigné

7.3 Espèces à statut réglementé

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de déterminance	Réglementation
Mammifères	60457	<i>Nyctalus lasiopterus</i> (Schreber, 1780)	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien)
				Liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)
Reptiles	79278	<i>Zootoca vivipara</i> (Lichtenstein, 1823)	Déterminante	Listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)

8. LIENS ESPECES ET HABITATS

Non renseigné

9. SOURCES

Type	Auteur	Année de publication	Titre
Informateur	ALEPE		
	Brousseau, CDSL		